

## Compte-Rendu CM du 04-03-2025

Le mardi 04 mars 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Christophe CID.

Secrétaire de la séance : Sylvie BARRIERE

**Présents** : Jean-Christophe CID, Anne-Marie PECHEUR, NICOLE CAYRE, Alain LESCALE, Pierre TEULIERE, Colette PROENCA, Frédéric PITARQUE, Jean-Claude GADALOU, Mireille BENNET, Jean-Luc BOUAT, Sylvie BARRIERE

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

- Délibération sur le Compte Financier Unique 2024 – Service Assainissement
- Affectation de résultat 2024 – Service Assainissement
- Délibération sur le Compte Financier Unique 2024 - Commune
- Affectation de résultat 2024 - Commune
- Reste A Réaliser 2024
- Note de présentation brève et synthétique Commune et Assainissement
- Occupation du Cloître pour concert Cornemuse
- Questions diverses

### Délibérations du conseil :

#### Compte Financier Unique 2024 - Service Assainissement (N° DE\_2025\_001)

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Anne-Marie PECHEUR, 1ère Adjointe, Monsieur Jean-Christophe CID, Le Maire étant présent mais non compté parmi les votants** délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Anne-Marie PECHEUR après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique

### **SECTION FONCTIONNEMENT**

• Dépenses année 2024	39 161.34 €
• Recettes année 2024	33 484.18 €
• <b>Résultat année 2024 déficitaire</b>	<b>- 5 6777.16 €</b>
• <b>Résultat antérieur 2024</b>	<b>23 511.68 €</b>

• Affectation de résultat 2024	- 2 241.46 €
• Résultat antérieur après affectation	21 270,22 €
<b>RESULTAT Excédent cumulé</b>	<b>15 593.06€</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
• Dépenses année 2024	8 470,15 €
• Recettes année 2024	9 604,46 €
• <b>Résultat année 2024 Excédentaire</b>	<b>1 134.31 €</b>
• Résultat reporté (2024)	2 241.46 €
<b>RESULTAT Déficit cumulé</b>	<b>- 1 107.15 €</b>

#### Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit être en priorité affecté au financement de la section d'investissement

- Résultat excédentaire d'investissement cumulé
- **Résultat déficitaire d'investissement - 1 107.15 €**
- Prise en compte des RAR / dépenses
- Prise en compte des RAR/recettes
- Excédent de financement réel
  - Besoin de financement réel

<b>Affectation du résultat 2023</b>	<b>1 107.15 en investissement (1068)</b>
<b>Au budget primitif 2024</b>	<b>14 485.91 € 002</b>

Le CFU 2024 peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	21 270,22	2 241,46	0,00	2 241,46	21 270,22
Opérations exercice	39 161.34	33 484,18	8 470,15	9 604,46	47 631.49	43 088,64
Total	39 161.34	54 754,40	10 711,61	9 604,46	49 872.95	64 358,86
Résultat de clôture		15 593.06	1 107,15			14 485.91
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	15 593.06	1 107,15	0,00	0,00	14 485.91
Résultat définitif		15 593.06	1 107,15			14 485.91

Hors la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le Compte Financier Unique - Assainissement

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

**Affectation de Résultat 2024 - Service Assainissement (N° DE\_2025\_002)**

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) .....	<b>23 511,68 €</b>
Résultat d'investissement antérieur reporté	_____

**• 2 241,46 €**

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution de l'exercice .....	<b>1 134,31 €</b>
Solde d'exécution cumulé .....	_____

**• 1 107,15 €**

**RESTE A REALISER**

Dépenses d'investissement .....	_____
Recettes d'investissement.....	_____
<b>Solde.....</b>	_____

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Rappel du solde d'exécution cumulé.....	_____
	<b>• 1 107.15 €</b>

Rappel du solde des restes à réaliser.....	_____
<b>besoin de financement</b>	_____

**• 1 107.15 €**

**RESULAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice.....	_____
	<b>• 5 677.16 €</b>
Résultat antérieur.....	<b>21 270,22 €</b>
<b>Total à affecter.....</b>	<b>15 593.06€</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 )	_____
	<b>• 1 107,75 €</b>

2) Affectation complémentaire en "Réserves" (crédit du compte 1068 )	_____
--	-------

<b>3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025</b>	<b>14 485.91 €</b>
--	--------------------

(report à nouveau créditeur)

TOTAL REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

14 485.91 €

Délibération : adoptée

**Compte Financier Unique 2024 - Commune (N° DE 2025\_003)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Anne-Marie PECHEUR, 1ère Adjointe, Monsieur Jean-Christophe CID, Le Maire étant présent mais non compté parmi les votants délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Anne-Marie PECHEUR après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

• Dépenses année 2024	564 816.88 €
• Recettes année 2024	681 738.38 €
• <b>Résultat année 2024 Excédent</b>	<b>116 921.50 €</b>
Résultat antérieur 2023	170 693.77 €

**RESULTAT Excédent cumulé** 287 615.27 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

• Dépenses année 2024	56 865.92 €
• Recettes année 2024	58 762.21 €
• <b>Résultat année 2024 Excédent</b>	<b>1 896.29 €</b>
• Résultat reporté (2023)	- 14 197.98 €

**RESULTAT Déficit cumulé** - 12 301.69 €

**Affectation du résultat de fonctionnement**

L'excédent de fonctionnement doit être en priorité affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement cumulé €

<b>Résultat déficitaire d'investissement</b>	<b>- 12 301.69 €</b>
Prise en compte des RAR / dépenses	- 57 257.00 €
Prise en compte des RAR/recettes	22 200.00 €
<b>Déficit de financement réel</b>	<b>- 47 358.69 €</b>
• Besoin de financement réel	

**Affectation du résultat 2024** 47 358.69 € en Recette INV au 1068

Compte Financier Unique peut donc se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		170 693.77	14 197.98		14 197.98	170 693.77
Opérations exercice	564 816.88	681 738.38	56 865.92	58 762.21	621 682.80	740 500.59
Total	564 816.88	852 432.15	71 063.90	58 762.21	635 880.78	911 194.36
Résultat de clôture		287 615.27	12 301.69			275 313.58
Restes à réaliser			57 257.00	22 200.00	57 257.00	22 200.00
Total cumulé		287 615.27	69 558.69	22 200.00	57 257.00	297 513.58
Résultat définitif		287 615.27	47 358.69			240 256.58

Hors la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- Le Compte Financier Unique -Commune
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

**Affectation de Résultats - 2024 - Commune (N° DE\_2025\_004)**

**POUR MEMOIRE**

Résultat de fonctionnement antérieur	170 693.77€
reporté (report à nouveau) .....	- 14 197.98 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution de l'exercice .....	<b>1 896.29 €</b>
Solde d'exécution cumulé .....	-12 301.69 €

**RESTE A REALISER**

Dépenses d'investissement .....	<b>-57 257 €</b>
Recettes d'investissement.....	<b>22 200 €</b>
<b>Solde.....</b>	<b>-35 057 €</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Rappel du solde d'exécution cumulé.....	-12 301.69 €
Rappel du solde des restes à réaliser.....	<b>-35 057 €</b>

besoin de financement **47 358.69 €**

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice..... 116 921.50 €  
Résultat antérieur..... 170 693.77 €  
**Total à affecter..... 287 615.27 €**

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(crédit du compte 1068) **-47 358.69€**  
)

2) Affectation complémentaire en "Réserves"

(crédit du compte 1068)  
)

**3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023** **240 256.58€**  
(report à nouveau créditeur)

**TOTAL REPORT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 240 256.58 €**

**Délibération : adoptée**

**Reste A Réaliser 2024 - Commune (N° DE 2025 005)**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la clôture du budget investissement intervient le 31 décembre 2024 et qu'il convient d'établir l'état des Restes à Réaliser de la section investissement à reporter sur l'exercice 2025

**Compte Financier Unique 2024**

**Budget Principal**

**Etat des restes à Réaliser - Dépenses d'Investissement**

OPERATION	Articles budgétaires	Nature et Objet de la Dépense	RAR
202304	203	Étude aménagement traverse RD20	3 618,00 €
202403	203	Étude Adressage	1 639,00 €
202404	2181	Achat plaques Adressage	14 000,00 €
202405	2131	Création Bibliothèque	38 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>57 257,00 €</b>

Arrêté le présent état à la somme de cinquante-sept mille deux cent cinquante-sept euros

**Etat des restes à Réaliser - Recettes d'Investissement**

OPERATION		SUBVENTIONS	RAR
-----------	--	-------------	-----

202405	13251	Fonds de Concours Cauvaldor	8 400,00 €
202405	1323	FAST	13 800,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>22 200,00 €</b>

Arrêté le présent état à la somme de vingt-deux mille et deux cents euros

**Délibération : adoptée**

## **Note de présentation brève et synthétique Commune et Assainissement CFU 2024 (N° DE 2025\_006)**

### **COMMUNE DE CARENNAC**

#### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

- **Le cadre général du CFU**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) que se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. La Commune de Carennac s'est portée candidate pour les comptes 2023.

Ainsi, la loi prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Cette présente note répond à cette obligation pour la Commune de Carennac ; elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2024.

Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande à la Mairie, aux heures d'ouverture.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Financier Unique du budget principal ainsi que les Comptes Financiers Uniques correspondants aux différents [budgets annexes](#) (Assainissement)

✓ **Le Compte Financier Unique** rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (Budget primitif et Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)

- Il présente donc les résultats comptables de l'exercice
- Il est soumis par l'ordonnateur (Le Maire) pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.
- Il a la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au Comptable public.
- Il respecte les grands principes budgétaires et comptables : Annualité-Unité-Universalité-Sincérité-Spécialité-Equilibre

✓ **Déroulement de la séance**

- L'article L 2121-14 du CGDT précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du CFU qu'il soumet au vote.  
Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est interdit de voter son propre CFU.
- Le vote du CFU comprend :
  - La délibération constatant l'adoption du CFU
  - L'affectation du résultat
  - L'Etat des RAR

#### **I. La section de fonctionnement**

La Section de Fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents de la Commune.

- Les dépenses de fonctionnement – Montant BP 702 675.87 € – Dépenses réelles 564 816.88€**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges d'énergie, eau et assainissement, d'entretien des bâtiments communaux, des véhicules, les achats de matières premières et de fournitures, les locations mobilières, frais d'affranchissement et de télécommunication, les subventions payées aux associations et syndicats, les intérêts des emprunts, les charges de personnel.

La commune poursuit ses efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

On peut constater une légère baisse des frais d'eau, d'électricité et de carburant, une stabilité des frais de combustible.

Le poste « autres matières et fournitures » a augmenté du fait du remplacement du toboggan à l'école, du défibrillateur.

Plusieurs travaux de réparation de plomberie et cheminée ainsi que des travaux de peinture ont alourdi le poste « réparation et entretien bâtiment public »

Les frais de réparation des véhicules ont été également importants.

Des frais de « plans topographiques des réseaux » pour l'étude de la traverse de la RD20 ont impacté le poste « divers »

Les frais de personnel ont augmenté du fait de l'absence pour arrêt maladie de certains agents qui travaillent sur le site de l'école et qui ont été remplacés, sur les 9 agents travaillant pour la Commune, les salaires + charges de 5 agents sont remboursés par le SIVU et la Communauté de Communes, le salaire d'un agent est compensé par l'indemnité de la Poste.

A noter une augmentation des frais de participation au SIVU, qui dans son évolution, prend en charge les frais de fonctionnement de l'école qui génèrent des recettes supplémentaires de remboursement.

La baisse des intérêts des emprunt se poursuit

#### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Article	Dépenses	BP 2024	Réalisé 202
60611	Eau et Assainissement	<b>BP 2024</b>	<b>Réalisé 2024</b>
60612	Electricité	9 000,00 €	3 099,68 €
60621	Combustibles	28 000,00 €	18 247,86 €
60622	Carburants	14 000,00 €	9 081,23 €
60623	Alimentation	8 000,00 €	5 031,14 €
60631	Fournitures entretien	1 700,00 €	308,26 €
60632	Fournitures petit équipement	3 000,00 €	2 994,12 €
60633	Fournitures de voirie	2 000,00 €	194,93 €
60636	Vêtements travail	2 000,00 €	876,99 €
6064	Fournitures administratives	1 500,00 €	454,70 €
6068	Autres mat et fournitures	2 500,00 €	3 000,77 €
<b>Chap 60</b>		<b>81 700,00 €</b>	<b>62 566.08 €</b>
613	Locations	4 000,00 €	4 331,64 €
615221	Entretien-réparation bât	5 000,00 €	5 607,30 €

615231	Entretien-réparation voirie	5 000,00 €	720,00 €
615232	Entretien-réparation réseaux	10 000,00 €	5 143,20 €
61551	Entretien mat roulant	7 000,00 €	3 066,31 €
61558	Entretien autres biens immo	3 000,00 €	1 735,01 €
6156	Maintenance	11 000,00 €	7 939,33 €
6151	Assurances	10 000,00 €	9 711,65 €
618	Divers	200,00 €	5 155,80 €
Chap 61		55 200 €	43 410.24 €
622	Rémunération intermédiaire	200,00 €	0,00 €
623	Relations publiques	4 000,00 €	3 408,57 €
626	Frais postaux + orange	6 000,00 €	1 929,50 €
627	Services bancaires	1 000,00 €	369,12 €
6281	Cotisations	2 400,00 €	2 823,00 €
6282	Gardiennage	500,00 €	479,86 €
62876	Remboursement frais ADS	8 000,00 €	2 512,00 €
62878	Frais tiers	100,00 €	0,00 €
6288	Autres Services Ext	100,00 €	824,90 €
Chap 62		22 300,00 €	12 346,95 €
635	TF	6 000,00 €	4 183,00 €
Chap 63		6 000,00 €	4 183,00 €
6218	Autre Personnel extérieur	7 000.00 €	5 773,81 €
633	CDG	2 000,00 €	1 875,86 €
6411	Personnel Titulaire	179 000,00 €	156 908,00 €
6413	Personnel Non Titulaire	50 000,00 €	38 301,29 €
6450	Charges	105 000,00 €	101 864,98 €
6470	Autres Charges	3 000,00 €	2 720,70 €
648	CNAS	2 000,00 €	1 953,00 €
Chap 64		339 000,00 €	301 747,97 €

7391111	Dégrève Jeunes Agri TFPNB	800,00 €	585,00 €
739118	Autres revers, restit. Contrib. Dir	900,00 €	0,00 €
739211	AC	60 000,00 €	54 667,01 €
Chap 014		61 700,00 €	55 252,01 €
65311	Indemnités de fonction	17 000,00 €	14 715,72 €
6541	Créances admises NV	0,00 €	0,00 €
65568	Autres contributions	10 000,00 €	1 725,18 €
6558	Autres contributions obligatoires	50 000,00 €	47 200,00 €
65748	Subventions	3 000,00 €	2 795,00 €
65883	divers	0,00 €	3,50 €
6588	Autres charges	700,00 €	1,12 €
Chap 65		80 700,00 €	66 440,52 €
66111	Intérêts prêt	2 100,00 €	1 243,40 €
Chap 66		2 100,00 €	1 243,40 €
-		200,00 €	0,00 €
Chap 67	Charges Spécifiques	200,00 €	0,00 €
681	Amortis + Pro Charges	9 920,47 €	9 920,47 €
Chap 68		9 920,47 €	9 920,47 €
		56,57 €	56,57 €
Chap 68		56,57 €	56,57 €
<b>23</b>	<b>Virement à la section d'Inv</b>	<b>34 798,83 €</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>702 675,87 €</b>	<b>564 816,88 €</b>

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - 2024

- Les recettes de fonctionnement– Montant BP 702 675.87 € Recettes réelles 681 738.38 €**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titres des prestations fournies à la population (enlèvement des déchets verts-concession cimetièrre) et aux visiteurs (entrées du cloître-recettes du parking) , aux produits issus de la fiscalité directe locale (TFB et TFNB), fonds de péréquation, taxe additionnelle aux droits de mutation, aux dotations versées par l'Etat et les remboursements du SIVU et CAUVALDOR dans le cadre des conventions de services partagés de notre personnel de l'école et du périscolaire ainsi que la Poste pour l'Agence Postale, les locations des salles

polyvalentes, les baux.

Une hausse de la fréquentation du parking payant est à noter, les entrées du cloître ont augmenté également.

La fiscalité directe a généré des recettes supplémentaires, les dotations de l'Etat sont stables.

Les revenus des immeubles ont augmenté grâce aux expositions estivales, notamment à la Chapelle Notre Dame.

Articles	Recettes	BP 2024	Réalisé 2024
2	Excédent Antérieur Reporté	170 693,77 €	
2		170 693,77 €	
6419	IJ	0,00 €	3 488,70 €
Chap 64		0,00 €	3 488,70 €
7028	Autres produits forestiers	0,00 €	0,00 €
70311	Concessions cimetières	190,50 €	190,50 €
7032	Occupation Domaine Public	800,00 €	1 219,00 €
70383	Redevance stationnement	28 306,60 €	40 779,00 €
70610	Enlèvement déchets	400,00 €	900,00 €
7062	Entrées Cloître + vente plaquettes	16 000,00 €	21 111,20 €
70688	Indemnité Poste	15 000,00 €	16 020,00 €
7078	Autres marchandises	0,00 €	558,00 €
70846	Remboursement périscolaire	23 000,00 €	27 288,61 €
70848	Remboursement SIVU + Bétail	70 000,00 €	90 174,23 €
70878	Charges loyers + frais école	8 000,00 €	8 411,19 €
Chap 70		161 697,10 €	206 651,73 €
73111	Impôts Directs	259 131,00 €	303 117,00 €
7318	Rôles supplémentaires	0,00 €	2 034,00 €
732221	FPIC	0,00 €	7 684,00 €
73223	Droits de Mutation	2 000,00 €	18 011,88 €
Chap 73		261 131,00 €	330 846,88 €
74111	Dotation Globale de Fonctionnement	69 000,00 €	70 079,00 €
741121	Dotation Solidarité Rurale	14 000,00 €	19 388,00 €
741127	Dotation Nationale Péréquation	3 000,00 €	3 212,00 €

742	Dotation élus locaux	4 000,00 €	4 815,00 €
744	FCTVA	0,00 €	1 453,17 €
7418	Autres Participations Etat	0,00 €	235,19 €
7472	Région	0,00 €	1 000,00 €
74833	Compensation Exo TF	2 843,00 €	2 842,00 €
74834	Compensation exo TH	0,00 €	7 156,00 €
Chap 74		92 843,00 €	110 180,36 €
752	Revenus des Immeubles	15 000,00 €	28 927,14 €
756	Don	0,00 €	0,00 €
7588	Autres produits de gestion courante	200,00 €	521,32 €
Chap 75		15 200,00 €	29 448,46 €
7688		0,00 €	11,25 €
Chap 76		0,00 €	11,25 €
777	Subv inv transtérée	1 111,00 €	1 111,00 €
Chap77		1 111,00 €	1 111,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>702 675,87 €</b>	<b>681 738,38 €</b>

## RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT - 2024

### A. La Section Investissement

Le budget Investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui gère le quotidien, la section d'investissement est liée aux projets à Moyen Terme et Long Terme de la Commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement de la Commune regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité, telles que le remboursement du capital des emprunts (28 884.84€)

La Salle du Vieux Quercy s'est dotée de nouvelles tables.

L'installation du sanitaire public sur le parking du Vieux Quercy est finalisée.

L'étude de la traverse RD 20 est réalisée

L'adressage est cours de finalisation

Les travaux de la Bibliothèque sont en cours et les subventions accordées.

- Les dépenses d'investissements sont 56 865.92 € et RAR 57 257 €

### DEPENSES INVESTISSEMENT 2024

Compte	Article	Opé	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024
<b>Chap 10</b>						
139151 - 040	139151- 040		subv compte gfp de ratt	1 111,00 €	1 111,00 €	
<b>Chap 13</b>				<b>1 111,00 €</b>	<b>1 111,00 €</b>	
1641	1641		Emprunts	30 800 €	28 884.84 €	
165	165		Dépôt et cautionnement reçus	1 791.42 €	202.84 €	
<b>Chap 16</b>				<b>35 591.42 €</b>	<b>29 087.68 €</b>	
2131		20210 8	Toiture versant nord Eglise St Pierre - Fds concours	4 000,00 €	0,00 €	
2135	2135	20221 3	Sanitaires Parking	5164.45	4 853.22 €	
203	203	20230 4	Etude Aménag RD20	17 541.00 €	13 923.00 €	3 618.00 €
2181	2181	20240 1	Tables Salle Po	2 700.00 €	2 673.60 €	
21318	21318	20240 2	CIAT	2 000 €	1 965.42 €	
203	203	20240 3	SDAIL Adressage	2 107.00 €	468 €	1 369.00 €
2281	2181	20240 4	Achats Plaques	14 000 €	0.00 €	14 000 €
2131	2131	20240 5	Bibliothèque	38 000 €	0.00 €	38 000,00 €
2131	2131	20240 6	Fenêtres Ecole	7 000,00 €	0,00 €	
2157	2157	20240 7	Outillage	1 000,00 €	0,00 €	
2131	2131	20240 8	Rampe Eglise	3 000,00 €	2 784,00 €	

<b>Chap 21</b>				<b>96 512.45 €</b>	<b>26 667.24 €</b>	<b>57 257,00 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>144 412,85 €</b>	<b>56 865,92 €</b>	<b>57 257,00 €</b>

- Les Recettes d'investissements sont de 58 762.21 €**

Les recettes d'investissement regroupent les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement), les amortissements, la récupération de la FCTVA de N-1 et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les RAR.

<i>Article</i>	<i>Opé</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP2024</i>	<i>Réalisé 2024</i>	<i>RAR 2024</i>
<b>1</b>		<b>Excedent anterieur reporté</b>			
<b>10222</b>		<b>FCTVA</b>	<b>4 798,70 €</b>	<b>2 998,05 €</b>	
<b>10226</b>		<b>Taxe Aménagement</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>1 065,06 €</b>	
<b>1068</b>		<b>Affectation de résultat</b>	<b>38 903,43 €</b>	<b>38 903,43 €</b>	
<b>1327</b>		<b>Fonds Européens – Life</b>		<b>5 875,20 €</b>	
<b>165</b>		<b>Cautionnement reçu</b>	<b>1 791.42 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Chap 10</b>			<b>48 493,55 €</b>	<b>42 966,54 €</b>	
<b>28-040</b>		<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>9 920,47 €</b>	<b>9 920,47 €</b>	
<b>Chap 28</b>			<b>9 920,47 €</b>	<b>9 920,47 €</b>	
<b>13251</b>	202405	<b>Fds de Concours / Bibliothèque</b>	<b>8 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 400,00 €</b>
<b>1323</b>	202405	<b>Suub Département Bibliothèque</b>	<b>13 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 800,00 €</b>
<b>1641</b>	202405	<b>Emprunt/Bibliothèque</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chap 13</b>			<b>37 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 200,00 €</b>
<b>1641</b>	202404	<b>Emprunt Adressage</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Opé 2024</b>			<b>14 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>21-040</b>		<b>virement section fonctionnement</b>	<b>34 798,83 €</b>		
<b>Chap 21</b>			<b>34 798,83 €</b>		
<b>TOTAL</b>			<b>144 412,85 €</b>	<b>58 762,21 €</b>	<b>22 000,00 €</b>

## II. RATIOS

## Endettement de la Commune – 2024

	Commune	Assainissement	TOTAL
Encours au 31-12-2024 :	147 715,98 €	33 014,20 €	180 730,18 €
<b>ANNUITÉ</b>			
Remboursement du capital	28 884,84 €	7 522,34 €	36 407,18 €
Intérêts	1 243,40 €	1 800,51 €	3 043.91 €
Nombre d'habitants	427		
Encours de la dette par hab.	423,26 €		
Annuité de la dette par hab.	93,03 €		

### III. La CAF – Capacité d'Autofinancement

L'épargne brute appelée aussi « Capacité d'Autofinancement » correspond à la différence entre les recettes et des dépenses de fonctionnement et doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Encours de la dette	180 730,18 €
Annuité de la dette	39 451,09 €
Remboursement du Capital	36 407,18 €
Résultat 2024	116 921,50 €
Résultat cumulé	287 615,27 €

### IV. Effectif de la Collectivité :

#### Filière Administrative :

1. Rédacteur Territorial Principal plein temps 35h00-Titulaire
1. Adjoint Administratif (Agence Postale) Temps Non Complet 12h00- CDI

#### Filière Technique :

2. Adjoints Techniques Principaux à temps complet 35h00-Titulaires
1. Adjoint Technique Principal à temps complet 35h00 Titulaire Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne.
1. Adjoint Technique Principal à temps non complet 28h00-Titulaire Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne.
2. Adjoints Techniques à temps non complets 29h50 et 14h40–non titulaires- CDD- Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

#### Filière Animation :

1. ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans l'Ecole Maternelle) 32h30 Titulaire Mis à disposition du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) et de la Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne

### I. Budget Annexe – Service Assainissement

Le Budget annexe de l'assainissement est distinct du budget principal mais voté par l'assemblée délibérante. Ce budget permet d'établir le coût réel du service assainissement et détermine avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement se sont stabilisées mais le poste « rémunération des intermédiaires » reste

important du fait du coût du traitement des boues.

De plus, des réparations ont été nécessaires qui ont eu pour effet d'alourdir les charges courantes.

L'intérêt de la dette tend à diminuer

	<i>BUDGET 2024</i>	<i>RÉALISATION 2024</i>
6061 fournitures non stockables	3 800,00 €	4 091,95 €
6063 fournitures d'entretien	400,00 €	0,00 €
6068 autres matières et fournitures	500,00 €	432,12 €
61521 bâtiments public	3 000,00 €	
61523 Entretien & Réparation réseaux	5 000,00 €	2 848.87 €
622 rémunération inter honoraires	15 068,44 €	19 717,60 €
627 services bancaires et assimilés	500,00 €	11.37 €
6378 autres impôts et taxes	300,00 €	0,00 €
<b>011 CHARGES à caractère Général</b>	<b>25 568,44 €</b>	<b>27 101.91 €</b>
621 Personnel extérieur au service	6 000,00 €	0,00 €
<b>012 charges personnel +frais assimilés</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>- €</b>
706129 redevance pollution de l'eau	2 600,00 €	2 698,00 €
<b>014 atténuation de produit</b>	<b>2 600,00 €</b>	<b>2 698,00 €</b>
6541 créance admise en non-valeur	400,00 €	0,00 €
<b>65 créances admises en non-valeur</b>	<b>400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
6611 intérêts de la dette	2 200,00 €	1 799,52 €
66112 intérêts rattachemet ICNE	0,00 €	198,91 €
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 200,00 €</b>	<b>1 998.43 €</b>
67 TITRE ANNULES		
678 Autres Charges exceptionnelles	- €	
6811 DOT AUX AMORTISSEMENT	7 363,00 €	7 363,00 €
6817 Dot Dépréciation Actifs circulants	0,00 €	0,00 €
023 virement section d'investissement	2 293,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>49 424,44 €</b>	<b>39 161.34 €</b>

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – CFU ASSAINISSEMENT – 2024

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement proviennent du prix payé par les utilisateurs du service Assainissement, à savoir, la redevance annuelle (forfait + consommation au m3) et redevance de modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les recettes ont très légèrement augmenté du fait de l'augmentation du forfait mais restent insuffisantes pour faire face aux dépenses.

### ASSAINISSEMENT - DEPENSES INVESTISSEMENTS – CFU 2024

Compte	opération	Désignation	Prévisions 2024	Réalisé
1			2 241,46 €	
040/1391		subventions amortissement	656,00 €	648,00 €
1641		Emprunts	9 000,00 €	7 822.15 €
		<b>TOTAL</b>	<b>11 897,46 €</b>	<b>8 470,15€</b>

### ASSAINISSEMENT -RECETTES INVESTISSEMENTS – CFU 2024

Compte	opération	Désignation	BP 2024	Réalisé
21			2 293,00 €	
1068		autres réserves	2 241,46 €	2 241,46 €
10222		FCTVA	- €	- €
2805		Amortissements		
2813		Amortissements	51,00 €	51,00 €
28156		Amortissements	300,00 €	300,00 €
28158		Amortissements	6 772,00 €	6 772,00 €
2818		Amortissements	240,00 €	240,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>11 897,46 €</b>	<b>9 604,46 €</b>

Délibération : adoptée

### Occupation du Cloître pour concert Cornemuse (N° DE 2025\_007)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association AVEC, représentée par son Président Alexandre DISSAC, sollicite la Commune de CARENNAC pour faire dans le Cloître un Concert de Cornemuse le Samedi 19 Juillet 2025.

Après en avoir délibéré à :

- 11 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil municipal donne son autorisation à l'Association AVEC de faire un concert de Cornemuse dans le Cloître

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus*

*Fait à Carennac le 04-03-2025*

*Le Maire*

*Jean-Christophe CID*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Et publié ou notifié

Le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Délibération : adoptée

Jean-Christophe CID  
Président de séance

Sylvie BARRIERE  
Secrétaire de séance